



COMMUNIQUÉ

La Commission des services juridiques dépose son 52^e Rapport annuel de gestion 2023-2024

Montréal, le 24 septembre 2024 – M^e Daniel LaFrance, président de la Commission des services juridiques annonce que le 52^e Rapport annuel de gestion 2023-2024 de la Commission des services juridiques (CSJ) a été déposé à l'Assemblée nationale par le ministre de la Justice, M. Simon Jolin-Barrette.

À cette occasion, M^e LaFrance a affirmé : « Ce rapport clôture une année bien remplie durant laquelle nous avons consacré tous nos efforts à améliorer la qualité des services offerts à notre clientèle ».

D'ailleurs, au cours de l'exercice 2023-2024, **235 183** demandes d'aide juridique ont été traitées par le personnel de **105** bureaux répartis dans **83** villes au Québec. « Le travail exceptionnel réalisé par notre personnel et nos professionnels mérite d'être reconnu et salué » précise M^e LaFrance.

De plus, entre le 1^{er} octobre 2021 et le 31 mars 2024, plus de **51 200** consultations gratuites du Service Rebâtir ont été données à près de **12 500** victimes de violence sexuelle et de violence conjugale.

Pour en apprendre davantage sur le travail de la CSJ et des centres régionaux ou pour obtenir un portrait statistique plus complet, nous vous invitons à consulter le Rapport annuel de gestion 2023-2024 en cliquant sur le lien suivant :

[Rapport annuel de gestion 2023-2024 de la CSJ](#)

À propos de la Commission des services juridiques

La Commission des services juridiques est l'organisme chargé de l'application de la *Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques* au Québec. L'aide juridique peut être accordée à toute personne financièrement admissible pour différents services juridiques en droit administratif, carcéral, civil, criminel, familial, de la jeunesse (protection de la jeunesse et justice pénale pour les adolescents), droit de l'immigration, de la santé et social. Elle est également l'organisme chargé d'offrir le Service d'aide à l'homologation (SAH), le Service administratif de rajustement des pensions alimentaires pour enfants ([SARPA](#)) et un Service de consultation juridique de quatre heures sans frais pour toute personne victime de violence sexuelle ou de violence conjugale ([Rebâtir.ca](#) / 1-833-Rébatir).

Pour plus d'information, veuillez consulter le site Internet de la Commission des services juridiques à l'adresse suivante : www.csj.qc.ca.

-30-

Source : M^e Nadine Koussa, nkoussa@csj.qc.ca
Communications
(514) 873-3562, poste 5249